



Succession et vente du bien

Par **cerise4033**, le **10/06/2016** à **10:48**

Bonjour,

Ma mère souhaite vendre sa maison mais l'agence immobilière ne veut rien faire car les enfants (et petits-enfants dont les parents sont décédés) doivent signer le mandat de vente. Est ce normal car il y aura 25 % du montant à diviser entre tous, cela correspond à quoi cette somme ?

Merci pour votre réponse.

Cordialement.

Par **Tisuisse**, le **10/06/2016** à **11:39**

Bonjour,

Je pense que cette maison appartenait à vos parents et ceux-ci en étaient propriétaires indivis (50-50). D'après ce que je crois comprendre, votre père est décédé donc sa part des 50 % dans cette maison représente l'héritage qui revient à ses enfants. De ce fait, oui, chaque enfant doit signer le mandat de vente. Ils ont aussi la possibilité de désigner leur maman comme mandataire-interlocutrice avec les agences immobilières. Voyez donc le notaire chargé de cette succession.